

Ligue de Normandie de Montagne et d'Escalade

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur

du mercredi 18 Décembre 2019 - 19h00

A ISATIX - 14120 MONDEVILLE

Présents : Comité Directeur : Olivier MAMMERI (Président), Isabelle COCO (Trésorière), Ghislaine POTEL (Autre membre du bureau), Hugo DA ROIT (membre), Samuel MISPEALARE (membre), Clément CROCHEMORE (membre), Elise POINCELET (membre), Sylvain POINCELET (invité), Maxime Lehodey (salarié de la Ligue),

Excusés : Caroline FOURNIER (membre), Monique Zuba (membre), Frédérique Haté (salariée de la Ligue)

Absents : Secrétaire (poste vacant), Vice-président (poste vacant)

Séance Début : 19h00

Séance Fin : 23h00

Le présent procès-verbal est relatif à la réunion du Comité Directeur de la Ligue de NORMANDIE de la Montagne et d'Escalade, qui s'est tenue le mercredi 18 Décembre 2019, de 19h30 à 23h00, dans les locaux d'Isatix-14120 MONDEVILLE.

Plus du tiers de ses membres étant présent, le Comité Directeur peut délibérer valablement (en vertu de l'article 15 des statuts de la Ligue).

1 - Commission Formation (Elise) :

Mise au vote du cahier des charges réalisé par la commission formation : <https://drive.google.com/file/d/1ggwx-YsOnzCTN3hSWaBvproV1U8CvVfE/view?usp=sharing>

Ce cahier des charges vise à clarifier l'encadrement des formations d'escalade, la rémunération et le défraiement des encadrants et les obligations de ce dernier.

D'autre part, il a été acté que l'hébergement des stagiaires ainsi que le repas du midi ne seront plus proposés par la ligue à partir du 1^{er} janvier 2020. Ceux-ci devront prendre leur disposition, y compris les mineur(e)s (les responsables légaux prendront les dispositions nécessaires). La ligue se réserve tout de même le droit d'organiser certains ISAE/ISNE dans leur intégralité.

Pour : 8 Contre : 0

D'autre part, le CODIR a acté que Xavier Yvonnet assurera la formation de juge de bloc 1 à Jumièges le 18 janvier.

Des lieux sont également proposés et discutés pour les formations à venir.

2 - Commission compétition

→ Championnat Régional de Bloc (Maxime) :

La commission Compétition présente le bilan du COL pour l'organisation du championnat régional de bloc qui aura lieu à Kern'Up le 25 et 26 janvier. Plusieurs points ont été discutés en CODIR : Le budget d'ouverture envoyé par Stevens LEFEUVRE ainsi que le budget prévisionnel ont été validés. Julien GRAVAUX a été désigné pour être le speaker de la compétition. La ligue a décidé de louer 6 halos lumineux pour mettre la compétition en lumière. La magnésie en poudre sera interdite pendant la phase qualificative de la compétition.

→ Retour sur la Coupe de France de Sartilly (Hugo) :

La coupe de France de Sartilly a été un réel succès. Les professionnels et bénévoles du club d'Escalade de l'Avranchin ont réalisé un travail remarquable avec une super mise en son et lumière de la compétition et des bons résultats pour les jeunes normands.

La ligue a attribué une subvention exceptionnelle de 1500€ pour l'organisation de cette coupe de France ainsi qu'une mise à disposition de prise et volumes.

→ Championnat Régional de difficulté

Samuel confirme que le championnat régional de difficulté aura lieu le 9 et 10 mai 2020 à Flers. Ghislaine Potel sera la présidente du jury lors de cette compétition.

3 - Le Projet Associatif (Maxime) :

La ligue a validé le questionnaire ainsi que le mail qui devrait être envoyé aux Comités Territoriaux afin d'avoir l'avis des licenciés, clubs et CT pour établir le diagnostic permettant de réaliser le Projet Associatif de la ligue.

Le questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeap7cs59A0FY1IASspqbrjUmGiuAuiH1b4w0_tn71DhrQHg/viewform?usp=pp_url

4 - Les affaires courantes (Maxime et Olivier) :

→ Assemblée Générale : La ligue fixe l'assemblée générale au 1er Février 2020 à Verson.

→ PSF : La fédération a effectué un bilan de la campagne PSF de 2019, on a pu constater qu'aucun comité territorial normand et très peu de clubs n'avaient fait de demande au titre du PSF. Dans ce contexte, Alexia BECHU se propose d'intervenir l'après-midi de l'AG afin de présenter ce PSF aux clubs et CT normands.

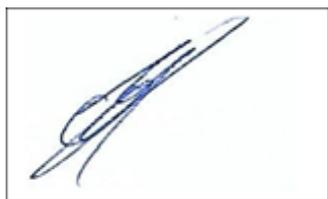
→ Convention d'objectif : La convention d'objectif devra être rédigée pour le 15 janvier 2020. A ce titre le CODIR charge Maxime et Frédérique de rédiger cette convention au plus vite et de faire des demandes pour 4 projets distincts pour l'année 2020. (Formation, Haut-niveau, accompagnement des clubs, développement de l'escalade pour tous).

→ Matériel de la ligue : La Ligue décide de vendre une partie de son matériel d'escalade qui est très peu utilisé lors de l'AG de la Ligue ou bien directement sur son site internet.

Le Président remercie les membres présents.

Olivier MAMMERI

Poste vacant



Président

Secrétaire